

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
28 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le VINGT HUIT FEVRIER à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaiènt présents** : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / G. RATAJEZAK – Adjoints - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

**Excusés représentés** : S. KLYZ par G. RATAJEZAK / Es. BRUN par MI. SANCHEZ / O. ROYER par G. CLEMENSON / Em. BRUN par M. HOFFMANN / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par G. PAQUIN / R. CASTEL par A. DEL BASSO / G. BUCHET par C. MAFFRE / R. VIARD par T. VERMEILLE

**Secrétaire de séance** : Magali CLAUZEL

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

**Le Conseil Municipal :**



- **DESIGNE à l'unanimité**, Mme Magali CLAUZEL en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021.
- **PREND ACTE** de la communication par M. le Maire des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :
  - \* Décision n° 2021 – D – 028 du 20 Décembre 2021 – Assurance dommages aux biens – Contrat avec la SMACL pour une durée de 4 ans pour un montant annuel estimé à 10 822.92 € TTC.
  - \* Décision n° 2021 – D – 029 du 20 Décembre 2021 – Assurance responsabilité civile – Contrat avec la SMACL pour une durée de 4 ans pour un montant annuel estimé à 2 350.05 € TTC.
  - \* Décision n° 2021 – D – 030 du 20 Décembre 2021 – Assurance Flotte automobile – Contrat avec la SMACL pour une durée de 4 ans pour un montant annuel estimé à 8 338.74 € TTC.
  - \* Décision n° 2022 – D – 001 du 3 février 2022 – Contentieux de l'explosion des bouteilles de gaz – Autorisation d'ester en justice et à se constituer partie civile et désignation de l'avocat, Me Yannick PRAT, sis Pernes les Fontaines.
- **PREND ACTE** du rapport 2020 établi par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour la Commune de Jonquières.
- **PREND ACTE** du rapport 2020 établi par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour la Commune de Jonquières.
- **APPROUVE à l'unanimité**, le contrat d'intervention 2022-2023 à passer avec SOLiHA84 pour le point information amélioration de l'habitat et le suivi des subventions façades, pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui peut être prolongé par avenant.

- **D'EMETTRE, par 23 voix pour, 2 contre (A. DEL BASSO / A. SCIACQUA LERIDON), 4 abstentions (C. MAFFRE / R. CASTEL / G. BUCHET / L. RUCHON), un avis favorable** sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome d'Orange-Caritat tel que proposé par M. le Préfet du Vaucluse. Ce projet sera soumis à enquête publique pendant laquelle des modifications pourront être apportées.
- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des transactions immobilières 2021 :
  - > Cession par la Commune : NEANT
  - > Acquisition par la Commune : NEANT
- **AUTORISE à l'unanimité**, les manifestations culturelles des 15 mai, 21 juin, 13 juillet et du 2 au 5 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Fait à JONQUIERES le 07 Mars 2022,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de Séance,  
Magali CLAUZEL

